



NOTICE DESTINÉE AUX HOSPITALIÈRES ET HOSPITALIERS

À lire avant de remplir votre bulletin d'inscription et à conserver

« Je vous salue Marie comblée de grâce »

NOTICE DES HOSPITALIERS

1 - ÊTRE HOSPITALIER À LOURDES

C'est vivre l'expérience de la prière, de la fraternité et de la rencontre joyeuse avec nos frères fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap.

Au sein d'une petite équipe, l'Hospitalier se met au service du / des pèlerins qui lui sont confiés. Il fait preuve de :

- ✓ bienveillance, convivialité et joie envers les pèlerins accompagnés et les autres hospitaliers,
- ✓ disponibilité pour permettre aux pèlerins accompagnés de vivre pleinement tout le pèlerinage et pour venir en aide à des Hospitaliers en difficulté,
- ✓ ponctualité pour le respect des horaires de rendez-vous,
- ✓ rigueur pour le respect de la mission confiée dans des lieux ouverts à tous,
- ✓ rigueur dans le respect des consignes de sécurité et des consignes sanitaires en vigueur, port du badge, « jamais seul avec un pèlerin », etc.
- ✓ capacité physique : longues stations debout, lever tôt / coucher tard, etc.,
- ✓ respect des lieux et de toutes les personnes présentes (*dans le sanctuaire et dans la ville*) par sa tenue (ni short, ni bermuda) et son attitude,
- ✓ esprit d'équipe.

En vous inscrivant comme « **Hospitalière / Hospitalier** », vous vivrez votre pèlerinage en aidant et en accompagnant ces personnes fragiles à vivre leur propre démarche de pèlerin. Vous vivrez des temps forts de prière et de partage afin d'être les uns pour les autres, les uns avec les autres, en marche avec le Christ, sous le regard de tendresse de Marie.

Il s'agit bien d'un pèlerinage et non d'un séjour touristique auquel vous vous inscrivez. Le bon déroulement du pèlerinage nécessite le respect des pèlerins, le respect de son propre engagement comme Hospitalier et le respect des horaires.

2 - LES PELERINS ACCUEILLIS

Nous accueillons trois types de pèlerins avec des besoins d'accompagnement différents :

- ✓ **Les pèlerins « dépendants » ou malades** qui nécessitent des soins en chambre, une assistance médicale et qui doivent être aidés pour leur toilette et/ou leur habillement, leur

alimentation. Ils sont hébergés à **l'Accueil Notre-Dame**, structure hospitalière située à l'intérieur du sanctuaire qui dispose de lits médicalisés et d'équipements médicaux.

- ✓ **Les pèlerins « autonomes »** dans leur vie quotidienne, logés en **hôtel**, mais qui ont besoin d'être accompagnés ou rassurés dans leurs déplacements.
- ✓ Les pèlerins avec un handicap mental, **les « Colombes »**. Ces personnes ont besoin d'écoute et aussi d'attention permanente pour s'orienter, gérer leur argent, écrire une carte postale, etc.

3 - MISSIONS DES HOSPITALIERS A L'ACCUEIL NOTRE-DAME

À l'Accueil Notre-Dame (AND), l'Hospitalier fait partie d'une équipe encadrée par un(e) responsable et remplit une ou plusieurs missions :

➤ **Missions spécifiques en chambre :**

- aide à la toilette : toilette partielle ou complète, douche, soins corporels ou de propreté,
- transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à la douche, etc.,
- aide à l'habillage,

➤ **Missions spécifiques à la salle à manger :**

- préparation et desserte des tables,
- service des repas,
- aide à l'alimentation des pèlerins le nécessitant,
- nettoyage de la salle à manger après chaque repas.

➤ **Missions spécifiques aux brancardiers**

- transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil,
- aide à l'habillage pour les sorties

➤ **Missions communes à tous les Hospitaliers de l'AND :**

- roulage des fauteuils,
- écoute et attention aux personnes accompagnées,
- accompagnement des pèlerins dans les activités proposées (processions, cérémonies, catéchèse, achats etc...)
- ménage journalier et désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité.

➤ **Services de garde :**

Garde de jour : chaque hospitalier sera amené à faire une ou deux gardes de jour en matinée ou en après-midi ou pendant le temps du repas des pèlerins.

Garde de nuit (21 h – 6 h 30) : assurée par 3 hospitalier(e)s volontaires pour répondre aux demandes des pèlerins, éviter que des pèlerins désorientés ne quittent l'étage, assurer la sécurité au niveau de l'étage. Une infirmière est également de garde.

Pour toutes ces gardes un planning est établi par la responsable d'étage et affiché dans les chambres où vous assurez votre service. Il sera indiqué sur la feuille de route que vous recevrez au moment du départ.

4 - MISSIONS DES HOSPITALIERS EN HOTEL

Ces Hospitaliers aident les pèlerins à vivre leur pèlerinage et les accompagnent durant la journée. Ils sont au service des pèlerins et leur permettent de rejoindre les points de rendez-vous et de respecter les horaires du programme proposé par l'Hospitalité.

Les Hospitaliers et leurs pèlerins font partie d'un même groupe sous la conduite de responsables. Ils sont logés dans un même hôtel proche du sanctuaire.

Les Hospitaliers, en binôme, aident les pèlerins à se déplacer (tenir le bras, pousser un fauteuil roulant lors des processions, se rendre aux lieux de célébration ...), et se rendent disponibles dans cette mission d'attention, de bienveillance et d'écoute.

Des Hospitaliers peuvent être sollicités, sur la base du volontariat, pour partager la chambre du pèlerin, la nuit (précisez sur le formulaire d'inscription si vous accepteriez de partager la chambre d'un pèlerin). L'Hospitalité vous contactera alors pour vous fournir plus d'informations sur la personne concernée.

5 - CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Pour permettre de constituer les équipes et répondre au mieux aux besoins des pèlerins et aux capacités des Hospitaliers, il vous est demandé d'indiquer dans le bulletin d'inscription vos souhaits de mission, mais aussi vos difficultés telles que pousser ou porter, vos hésitations à pouvoir effectuer certains soins en chambre femmes ou hommes. Nous en tiendrons compte autant que faire se peut.

Lors de la journée de rencontre de formations et d'informations du mois de mars à **Ermont** (voir DOC23) nous vous confirmerons votre affectation.

Documents à lire attentivement

RÉUNIONS - INFORMATIONS - FORMATIONS **DOC 23**

TARIFS - RÈGLEMENTS - CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES **DOC43**

CHARTE DE L'HOSPITALIER **DOC26**